

**12 novembre 2020, 15 h 30**

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 12 novembre 2020.

| | | | | | | |
|-----------------------|--------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------|
| État des lieux | Cas confirmés : 24 | Guérisons : 22 | Tests négatifs : 4 188 | En attente de résultat : 23 | Tests effectués : 4 235 | Décès : 1 |
|-----------------------|--------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------|

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

Soins de santé

- La D^r Catherine Elliott, médecin hygiéniste en chef adjointe du Yukon, a confirmé aujourd'hui un nouveau cas de COVID-19, ce qui porte à 24 le nombre de cas total au territoire depuis l'annonce du premier cas le 22 mars 2020.
- Un nouvel avis de possible exposition à la COVID-19 a été émis. Toute personne qui se trouvait aux endroits mentionnés dans l'avis et qui présente des symptômes doit demander à subir un test de dépistage : yukon.ca/fr/news/covid-19-avis-de-sante-publique-emis-pour-whitehorse.
- Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais de se faire vacciner contre la grippe.
- Les heures d'ouverture du Centre de dépistage COVID-19 sont de 8 h 30 à 18 h, du lundi au dimanche. Il n'est plus nécessaire d'être envoyé au Centre par un professionnel de la santé pour pouvoir passer un test de dépistage de la COVID-19.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- Les Yukonnais qui hébergeront des membres de leur famille pendant la période des Fêtes devront prendre les mesures nécessaires pour s'isoler s'ils reçoivent des visiteurs de l'extérieur de la Colombie-Britannique, des T.N.-O. et du Nunavut : yukon.ca/fr/news/le-10-novembre-2020-le-point-sur-la-covid-19
- L'agent de santé publique de la Colombie-Britannique a émis ce week-end de nouveaux arrêtés ministériels. Les Yukonnais qui se déplacent depuis ou vers cette province devront donc respecter ces arrêtés, de même que les directives relatives à la COVID19 pendant qu'ils se trouvent dans cette province.
- Les résidents de la Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont autorisés à se rendre d'une à l'autre de ces régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours. Des précautions doivent toutefois être prises avant de se rendre au Yukon : avant votre départ, réduisez votre exposition et respectez les six mesures de sécurité.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 novembre.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle entente avec le gouvernement du Yukon pour soutenir le transport aérien essentiel pour accéder aux collectivités éloignées. Le gouvernement du Canada accorde jusqu'à 7 millions de dollars pour assurer la continuité des services pendant au moins six mois : www.canada.ca/fr/transport-canada/nouvelles/2020/11/le-gouvernement-du-canada-annonce-une-entente-avec-le-gouvernement-du-yukon-pour-soutenir-le-transport-aérien-essentiel-pour-acceder-aux-collectivités.html
- Le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied de mesures d'aide (prêts, etc.) destinées aux

transporteurs aériens, aux aéroports et au secteur aérospatial canadiens : www.canada.ca/fr/transport-canada/nouvelles/2020/11/declaration-du-ministre-garneau-sur-des-mesures-visant-a-proteger-les-canadiens-des-repercussions-de-la-covid-19-sur-le-secteur-du-transport-aerien.html

- Le Programme de secours aux entreprises yukonnaises a été prolongé jusqu'au 31 mars 2020.
- Le gouvernement du Canada prolonge la subvention salariale d'urgence jusqu'à l'été 2021.

Application de la loi et autres directives

- L'horaire que suivent actuellement les élèves de la 10^e à la 12^e année ne changera pas et du soutien supplémentaire leur sera offert. Le programme de musique et d'art dramatique (MAD) retournera au Centre de la rue Wood : yukon.ca/fr/news/changements-en-cours-dannee-scolaire
- De nouvelles lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les élèves de la maternelle à la 12^e année ont été publiées à l'intention des écoles. On y retrouve notamment les recommandations pour l'assouplissement des règles de distanciation à deux mètres entre les élèves dans les classes et pour le port obligatoire du masque dans les aires communes à l'extérieur des classes.
- On rappelle aux Yukonnais de respecter les conseils sur les rassemblements et de veiller à ce que leurs groupes sociaux demeurent petits et intimes. Vos ménages jumelés peuvent inclure 15 personnes, mais vous ne devez pas socialiser à l'intérieur avec plus de 10 personnes à la fois.
- Faites preuve de patience et de civisme. Les gens qui transitent par le territoire conduisent maintenant dans des conditions hivernales. Signalez les infractions en ligne : yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux.